



Baskets obligatoires en EPS

publié le 05/09/2012

Les professeurs d'EPS rappellent aux élèves et à leurs parents que les baskets sont obligatoires pour les cours d'EPS. Ses chaussures ne sont pas des baskets de ville, elles doivent être adaptées à la pratique du sport. Elles doivent être utilisées uniquement pour cet enseignement.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.